

# « Vers une approche responsable de la plongée »

Module niveau 3-4

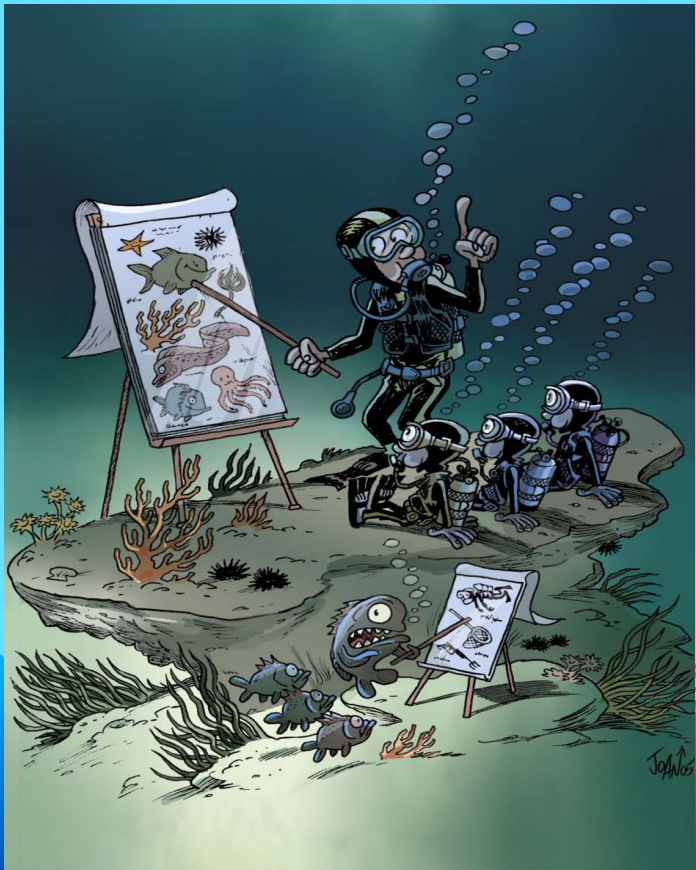


# Sommaire

- Charte de l'écoresponsabilité
  - Préparation de la plongée
  - Avant la plongée
  - Sur le bateau
  - En plongée
- Les clefs de détermination des espèces fixées et mobiles
- Les milieux sous-marins
- Les espèces
- Les statuts de protection



# Charte de l'éco responsabilité





# Connaître la charte du plongeur écoresponsable

## - Préparation de la plongée-

Choisissez un centre de plongée qui s'investisse dans la protection de l'environnement : traitement des déchets et des eaux usées, utilisation de bouées de mouillage

Renseignez vous sur le milieu que vous allez découvrir

Informez vous sur les habitants du pays





# Connaître la charte du plongeur ecoresponsable

## - Avant la plongée -

2



Renseignez vous  
sur les actions menées  
en terme de protection  
de l'environnement

3

Renseignez-vous  
sur les espèces  
menacées ou  
Protégées

2

Informez vous  
sur le site de  
Plongée

1





# 1 Les sites de plongée peuvent avoir fait l'objet d'un topo guide, un cas concret : La Réserve Marine de Cerbère-Banyuls

## Les Trois moines / Rec de Milan

Le site est caractérisé par une grande diversité de paysages formant un relief très marqué : éboulis, pitons rocheux se terminant par du coralligène en profondeur.

Le site n'est pas aménagé avec des bouées d'amarrage. Le bateau est généralement mouillé entre 5 et 10 m de profondeur à proximité des roches émergées appelées Les Trois Moines.

Une plongée consiste à prendre la direction Nord-Ouest afin d'atteindre rapidement le coralligène qui se développe à partir de 18 m de profondeur. Vous pourrez observer toute la vie fixée aux couleurs éclatantes ainsi qu'une grande variété de poissons : mérous, saut, etc.

La remontée permet de visiter la zone d'éboulis et de blocs entre 10 m et 15 m de profondeur.

Suivant la saison vous pourrez observer des raies pastenagues qui fréquentent les lieux.

**Pas de bouée d'amarrage**  
 Coordonnées GPS  
 42°28'55" / 03°08'59" E  
 Conditions de plongée  
 Tous niveaux  
 Profondeur : entre -5 et -20 m

**Vue Nord Est**  
 Distance : 85 m

## Abeille Nord - Bouées 2, 14

Le site est caractérisé par un relief moins marqué que sur les autres sites de la Réserve Marine. Cependant, il abrite une très importante densité et variété de poissons qui évoluent dans les éboulis et les nombreuses failles.

Au départ de la bouée 2, vous pouvez prendre la direction du Nord. Vous rencontrerez un rocher formant un véritable dôme entre 12 et 17 m de profondeur où se développe une vie fixée importante : éponges, bryozoaires, gorgones blanches...

Continuez la plongée en contournant le dôme vers l'Est pour retourner vers la bouée 2 en passant à proximité de la bouée 14. Vous pourrez observer de nombreuses espèces de sparidés ainsi que des mérous.

Terminez la plongée entre la bouée 2 et la côte en direction du Sud. Entre 9 et 15 m de profondeur, le relief apparaît plus découpé. Vous évoluerez à travers les bancs de sars tambours et de corbe.

**Zone de mouillages organisés**  
 Bouée 2 (8m)  
 Bouée 14 (8m)  
 Conditions de plongée  
 Tous niveaux  
 Profondeur : entre -9 et -26 m

**Vue Nord Est**  
 Distance : 110 m

## Cap l'Abeille - Bouées 3, 4

Le site est caractérisé par un relief rocheux très découpé formé de nombreux tombants, pitons rocheux et de magnifiques failles en bout de cap. Le coralligène se développe à partir de 18 m de profondeur.

Au départ de la bouée 4, prenez la direction du large (Est) afin de trouver la zone coralligène entre 17 et 22 m de profondeur. Au cours de votre immersion, vous pourrez observer la faune caractéristique de cet écosystème : congres, langoustes, nudibranches, corail, alcyons, etc.

Lors de votre retour vers la côte, vous rencontrerez une importante remontée rocheuse parsemée de nombreuses failles qui abritent murènes et mustelles. Cette zone se caractérise par une importante diversité de poissons : corbe, mérou, dentis, sars tambours, castagnoles, etc.

Terminez la plongée dans les faibles profondeurs avant de remonter au bateau. Vous pourrez ainsi observer de magnifiques parois couvertes d'anémones encroûtantes jaunes et de gorgones blanches.

**Zone de mouillages organisés**  
 Bouée 3 (12 m)  
 Bouée 4 (13 m)  
 Conditions de plongée  
 Tous Niveaux  
 Profondeur : entre -5 et -23 m

**Vue Sud Est**  
 Distance : 80 m

## Cap l'Abeille - Bouées 5, 6, 7

Le site est caractérisé par un relief rocheux très découpé formé de nombreux tombants, pitons rocheux et de magnifiques failles en bout de cap. Le coralligène se développe à partir de 18 m de profondeur.

Au départ de la bouée 5, la plongée consiste à prendre la direction du large afin de rencontrer le coralligène entre 17 et 22 m de profondeur. Vous évoluerez dans un relief très marqué caractéristique de ce site. Vous rencontrerez sûrement dans les anfractuosités du coralligène des mustelles et des langoustes.

Terminez la plongée en rejoignant la côte afin de bénéficier de l'abondance de sparidés, des mérous et des bancs de corbe qui évoluent dans les tombants couverts de gorgones blanches.

**Zone de mouillages organisés**  
 Bouée 5 (8 m)  
 Bouée 6 (10 m)  
 Bouée 7 (9 m)  
 Conditions de plongée :  
 Tous Niveaux  
 Profondeur : entre -5 et -23 m

**Vue Sud Est**  
 Distance : 100 m



### 3 La réglementation en vigueur

- Charte internationale du plongeur responsable  
[www.longitude181.com](http://www.longitude181.com)



- Charte de la Réserve Naturelle Marine de Banyuls Cerbère, vous pouvez à tout moment signer la charte  
<http://www.cg66.fr/572-adhesion-a-la-charte-de-plongee-de-la-reserve-marine.htm>

#### Charte de Partenariat de Plongée

##### DECLARATION D'INTENTION

###### Conscients des intérêts communs :

- de la protection des fonds marins de la réserve naturelle ;
- de la promotion d'une activité de plongée pédagogique et de découverte scientifique plus spécifique dans la réserve naturelle ;
- de la nécessité de maintenir les espaces marins protégés accessibles totalement ou partiellement aux plongeurs pour la découverte et l'apprentissage du monde marin ;
- d'assurer conjointement pour le maintien de la qualité du site et des prestations de plongée qu'il a pour cadre ;

Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, gestionnaire de la réserve naturelle,

d'une part,

les entreprises et associations de plongée subaquatique et les plongeurs individuels (pratiquant la plongée par leurs propres moyens), cosignataires, d'autre part

ont décidé d'un commun accord l'application de la présente charte.

##### Cadre général

**ARTICLE 1 :** La présente charte s'applique à la plongée en scaphandre autonome dans la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, hors zone de protection renforcée (zone définie par le décret 90-730 du 6 septembre 1990 qui y interdit la pratique sauf dans le cadre des travaux scientifiques agréés par le Comité Consultatif de la Réserve).

**ARTICLE 2 :** Les responsables des entreprises et associations de plongée subaquatique et les plongeurs individuels cosignataires s'engagent à respecter et à faire respecter la réglementation de la réserve naturelle marine et la présente charte. La signature de cette dernière implique l'acceptation de tous les articles sans réserve.

##### Principes et définitions

**ARTICLE 3 :** La signature et le respect de la présente charte permettent aux cosignataires de bénéficier du label "PARTENAIRE DE LA RÉSERVE NATURELLE MARINE DE CERBERE-BANYULS". Ce label est fondé sur un engagement de formation et de comportement dans un espace naturel protégé et sensible. Les supports de cet identifiant, ainsi que son expression graphique, sont arrêtés par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

Pour les entreprises et associations de plongée subaquatique, l'étiquette de partenariat, associée au label, est traduite sous forme d'un support (panneau ou poster).

Pour les plongeurs individuels, l'étiquette de partenariat, associée au label, est traduite sous forme d'autocollant à partenaire de la réserve marine » à coller sur le navire ou le bloc de plongée.

**ARTICLE 4 :** L'attribution du label "PARTENAIRE DE LA RÉSERVE NATURELLE MARINE DE CERBERE-BANYULS" est étudiée annuellement. Les entreprises et associations de plongée subaquatique s'engagent, en préambule à la réunion annuelle de concertation, à renégocier si nécessaire les termes de la présente charte et à en évaluer son application pratique. Les entreprises et associations de plongée subaquatique s'engagent à devenir des points relais dans lesquels les plongeurs individuels peuvent venir signer la charte.

**ARTICLE 5 :** Tout manquement grave, constaté par le personnel de la réserve, à la réglementation de la réserve et à cette charte entraînera le retrait du label "PARTENAIRE DE LA RÉSERVE NATURELLE MARINE DE CERBERE-BANYULS" par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales ainsi que le support mentionné à l'article 3. Cette décision devra être suivie d'actions immédiates et toutes dispositions devront être prises pour faire disparaître l'identifiant de tous supports sur lesquels il pourrait encore figurer, sous quelque forme que ce soit.

**Les écogestes subaquatiques : vers une gestion durable du monde sous-marin**

**ARTICLE 6 :** Les plongeurs doivent être équipés d'un gilet stabilisateur pour accéder à la Réserve Naturelle Marine, à l'exception des plongeurs (enfants, handicapés) dont la stabilisation est gérée totalement par un moniteur.

**ARTICLE 7 :** Les responsables des entreprises et associations de plongée subaquatique cosignataires, leurs directeurs de plongée et les plongeurs individuels s'engagent à agir avec courtoisie et à respecter le site de la Réserve Naturelle Marine. Ils s'engagent notamment à diminuer l'utilisation des ancres en prenant, chaque fois que c'est possible, les dispositifs d'amarrage de la zone de mouillages organisés du cap l'Abeille et des Tynes. Les signataires s'engagent à utiliser les dispositifs d'amarrage qui leur sont réservés :

- les boules rouges sont « prioritaires pour les associations et les entreprises de plongée subaquatique » ;
- les boules blanches sont « prioritaires pour les plongeurs individuels » ;

En cas d'ancrage sur le reste de la réserve naturelle marine, les chais de palanquée s'engagent à vérifier, et à déplacer le cas échéant, leur mouillage si celui-ci est susceptible de porter atteinte aux fonds marins.

**ARTICLE 8 :** Les responsables des entreprises et associations de plongée subaquatique, leurs directeurs de plongée et les plongeurs individuels, cosignataires, s'engagent à faire respecter l'environnement et en particulier :

- ne pas nourrir les poissons et ne pas toucher les organismes fixés
- limiter l'utilisation des éclairages sous-marins
- éviter les palmages dévastateurs
- effectuer les plongées techniques sur des fonds sableux
- interdire l'utilisation de scooter sous-marin
- procéder au ramassage des déchets au cours des plongées.

**Une veille écologique partagée : une responsabilité commune**

**ARTICLE 9 :** Les responsables des entreprises et associations de plongée subaquatique, leurs directeurs de plongée et les plongeurs individuels, cosignataires, s'engagent à signaler à la réserve naturelle marine, notamment par VHF ou téléphone, toutes observations ou anomalies observées sur les sites (filets abandonnés, proliférations ou diminutions des populations d'organismes marins, etc ...) et tout manquement à la réglementation de la réserve naturelle marine et à cette charte.

**Communication, sensibilisation et concertation : agir ensemble**

**ARTICLE 10 :** Les responsables des entreprises et associations de plongée subaquatique cosignataires et leurs directeurs de plongée s'engagent :

- à assister à la réunion annuelle de concertation ;
- à diffuser un message pédagogique et à promouvoir la découverte biologique des sites de la réserve naturelle marine ;
- à fournir au gestionnaire, le carnet d'occupation et de fréquentation des sites de plongée qui leur aura été remis au préalable par la réserve ;
- à devenir des points relais dans lesquels les plongeurs individuels pourront retirer et signer la présente charte.

**ARTICLE 11 :** En fin de saison, lors de la réunion annuelle de concertation, la Réserve s'engage à exposer un bilan sur la fréquentation annuelle des sites de plongée et son impact sur le milieu des que les données nécessaires seront disponibles.

Texte arrêté en avril 2006

Les plongeurs individuels  
(nom, prénom,  
lieu de domiciliation)

Les associations  
et entreprises  
de plongée subaquatique

#### Article 8

- ne pas nourrir les poissons et ne pas toucher les organismes fixés

- limiter l'utilisation des éclairages sous-marins

- éviter les palmages dévastateurs

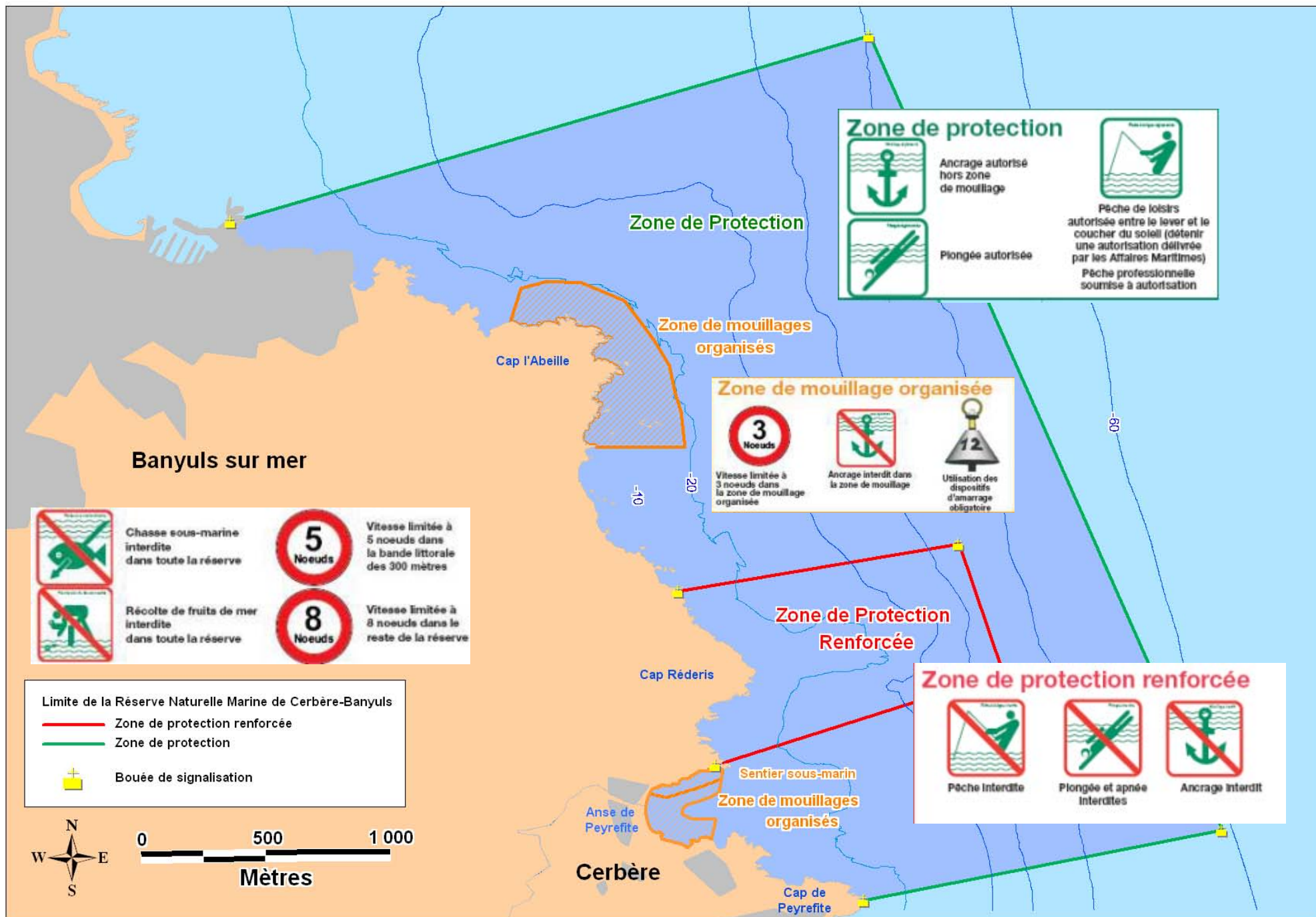
- effectuer les plongées techniques sur des fonds sableux

- interdire l'utilisation de scooter sous-marin

- procéder au ramassage des détritiques au cours des plongées







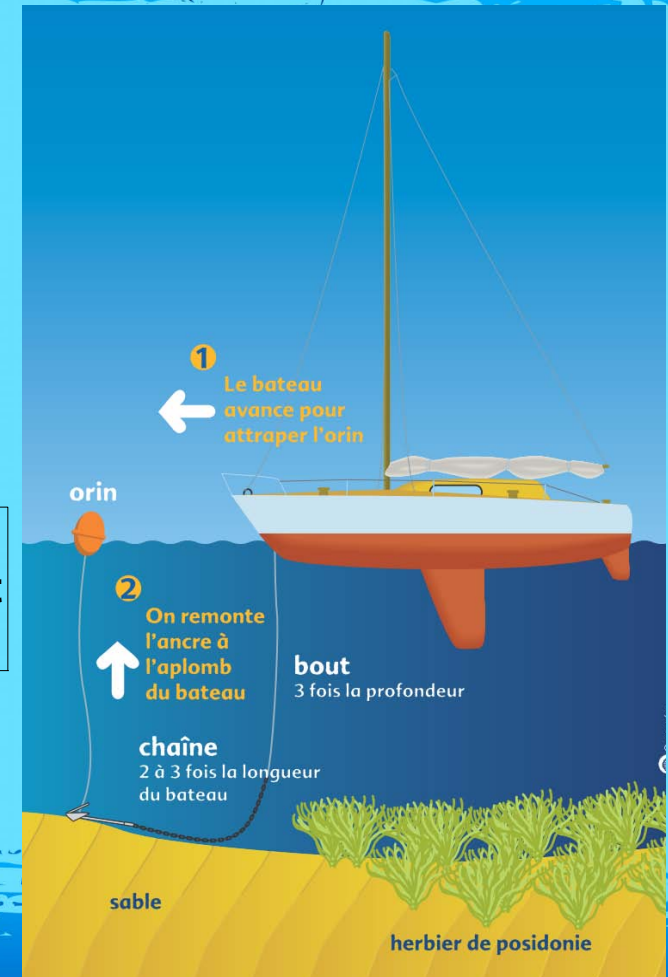
# Connaître la charte du plongeur responsable

## - Sur le bateau -

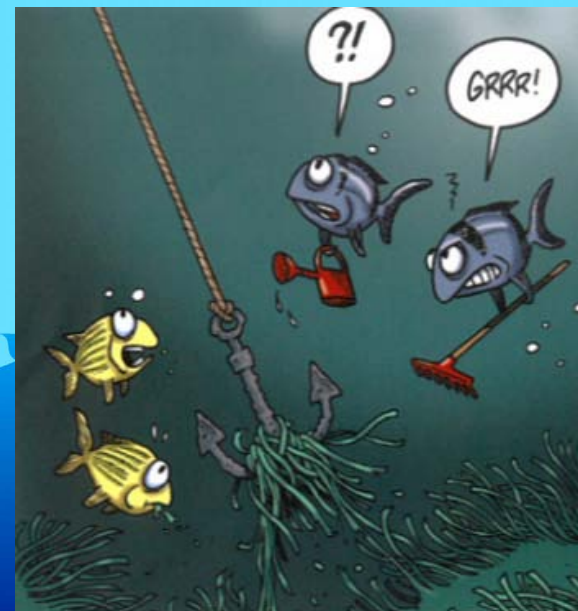


**Ne jetez rien par dessus bord**  
Sachez, à titre d'exemple qu'un mégot de cigarette met 6 mois à se dégrader

**Vérifiez toujours la nature des fonds avant de jeter l'ancre**



**La technique de l'orin permet de faciliter la récupération de l'ancre**





# Connaître la charte du plongeur responsable

## - Sur le bateau -

Choisissez des palmes courtes  
et fixez bien votre matériel



Ne plongez pas à proximité des filets de pêche,  
cela évitera les accidents et d'éventuels conflits  
avec les pêcheurs.  
Respectez leur activité!

Modérez toujours la vitesse à laquelle vous  
abordez un site de plongée.



En règle général regardez toujours autour de vous, un site de plongée  
n'attire pas que les plongeurs



# Connaître la charte du plongeur responsable

- en plongée évoluer en limitant son impact sur l'environnement -



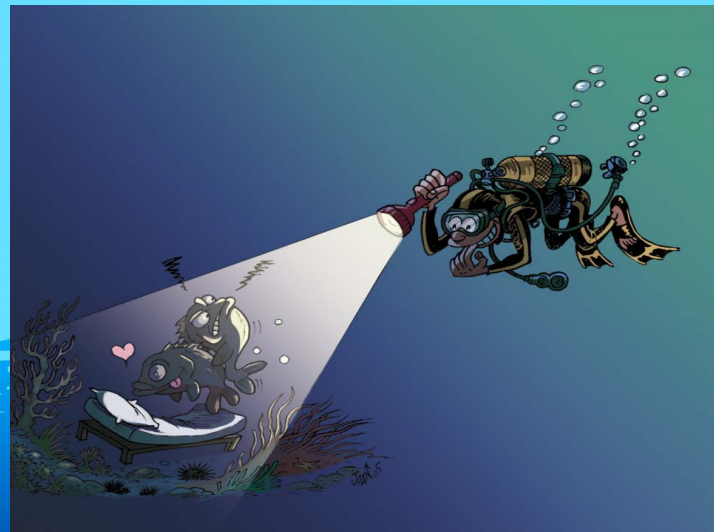
Bien se stabiliser et vérifier son lestage



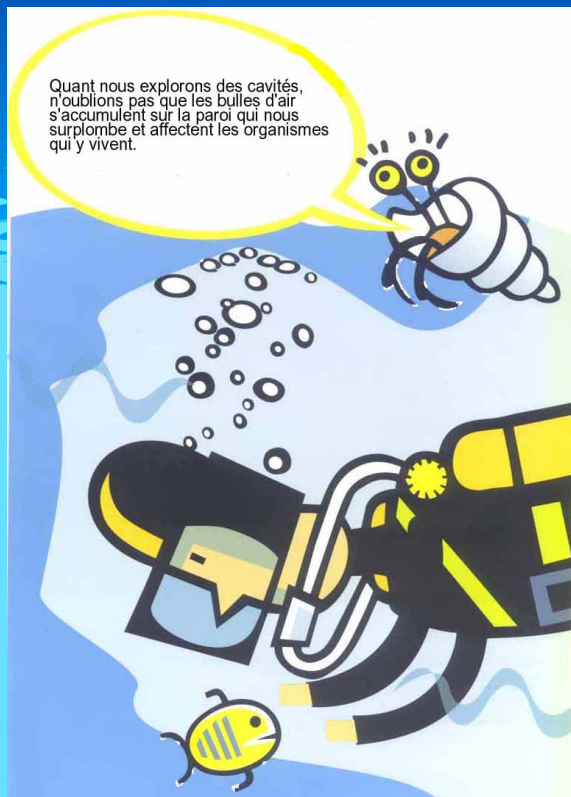
Ne pas harceler la faune présente



Ne pas nourrir la faune présente



Limitier l'usage de l'éclairage pour éviter le dérangement



Quant nous explorons des cavités, n'oublions pas que les bulles d'air s'accumulent sur la paroi qui nous surplombe et affectent les organismes qui y vivent.

Nos bulles peuvent être néfastes  
Surtout dans les grottes ou  
les surplombs



Ne rien prélever

### Plongée technique

Ne faites que vos exercices sur des fonds sableux.

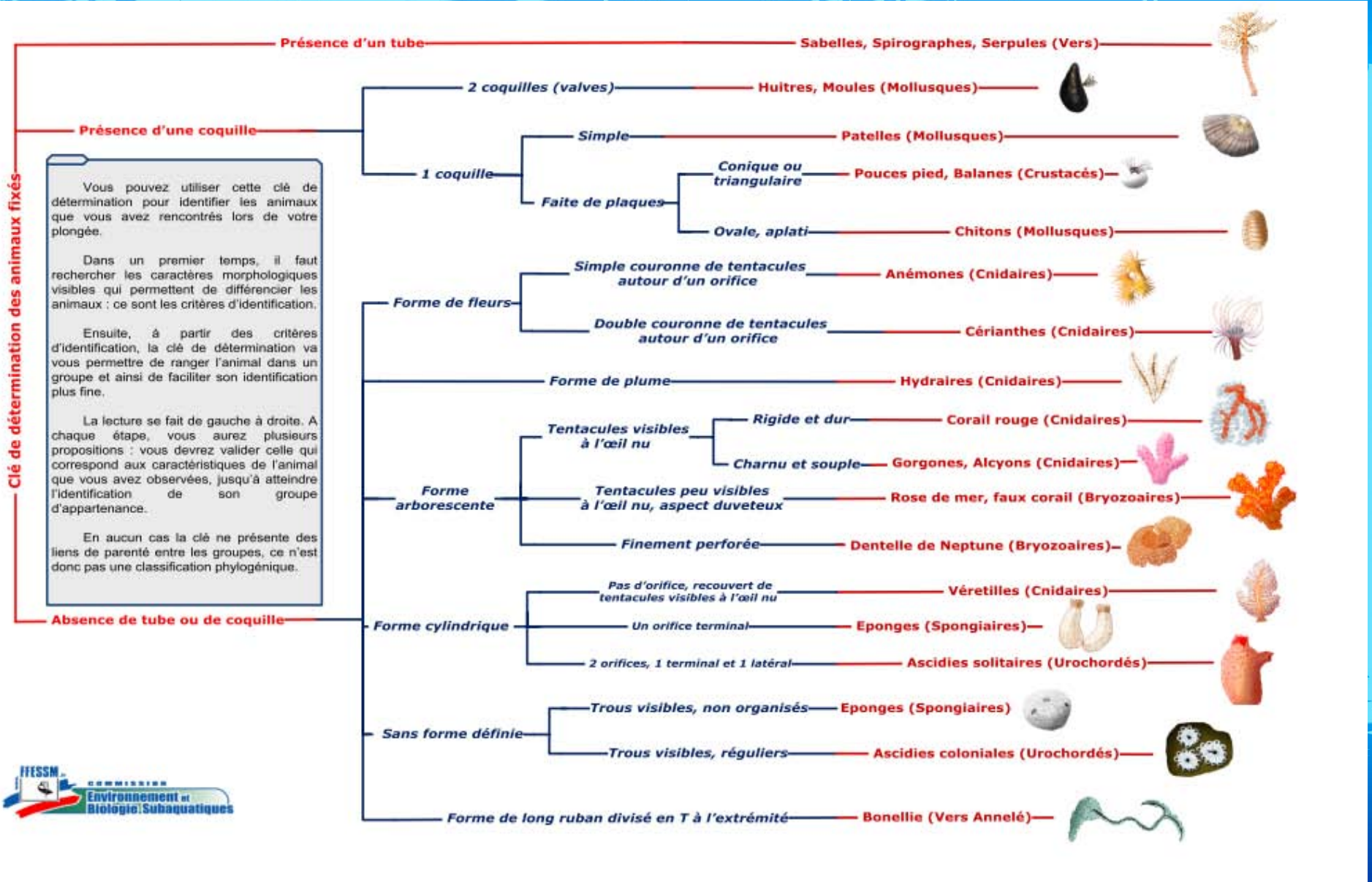
Le milieu rocheux ne doit servir qu'à l'exploration.

Ainsi vous limiterez d'avantage votre impact



# Les clefs de détermination

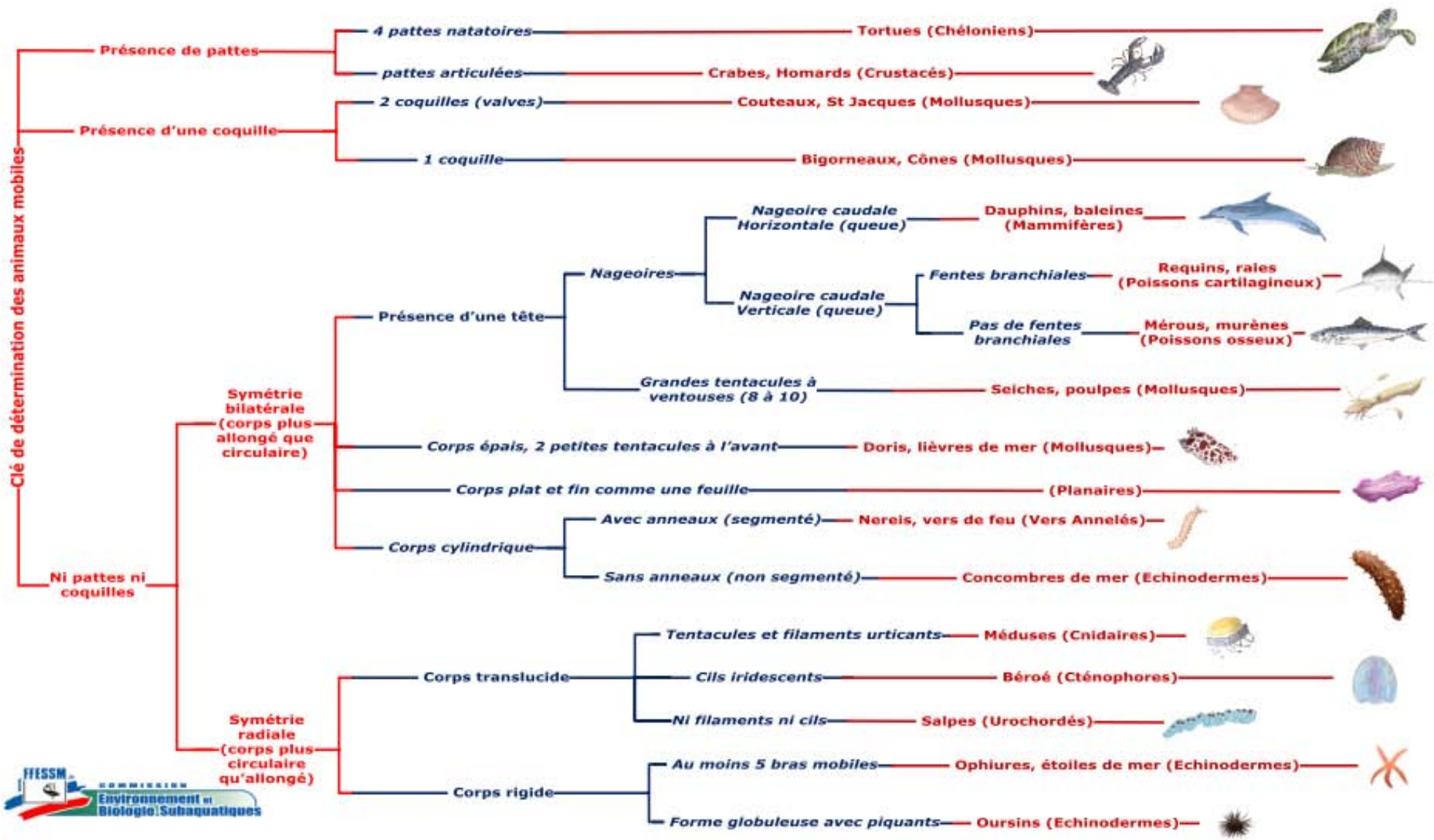
## Les espèces fixées





# Les clefs de détermination

## Les espèces mobiles



# Les différents milieux



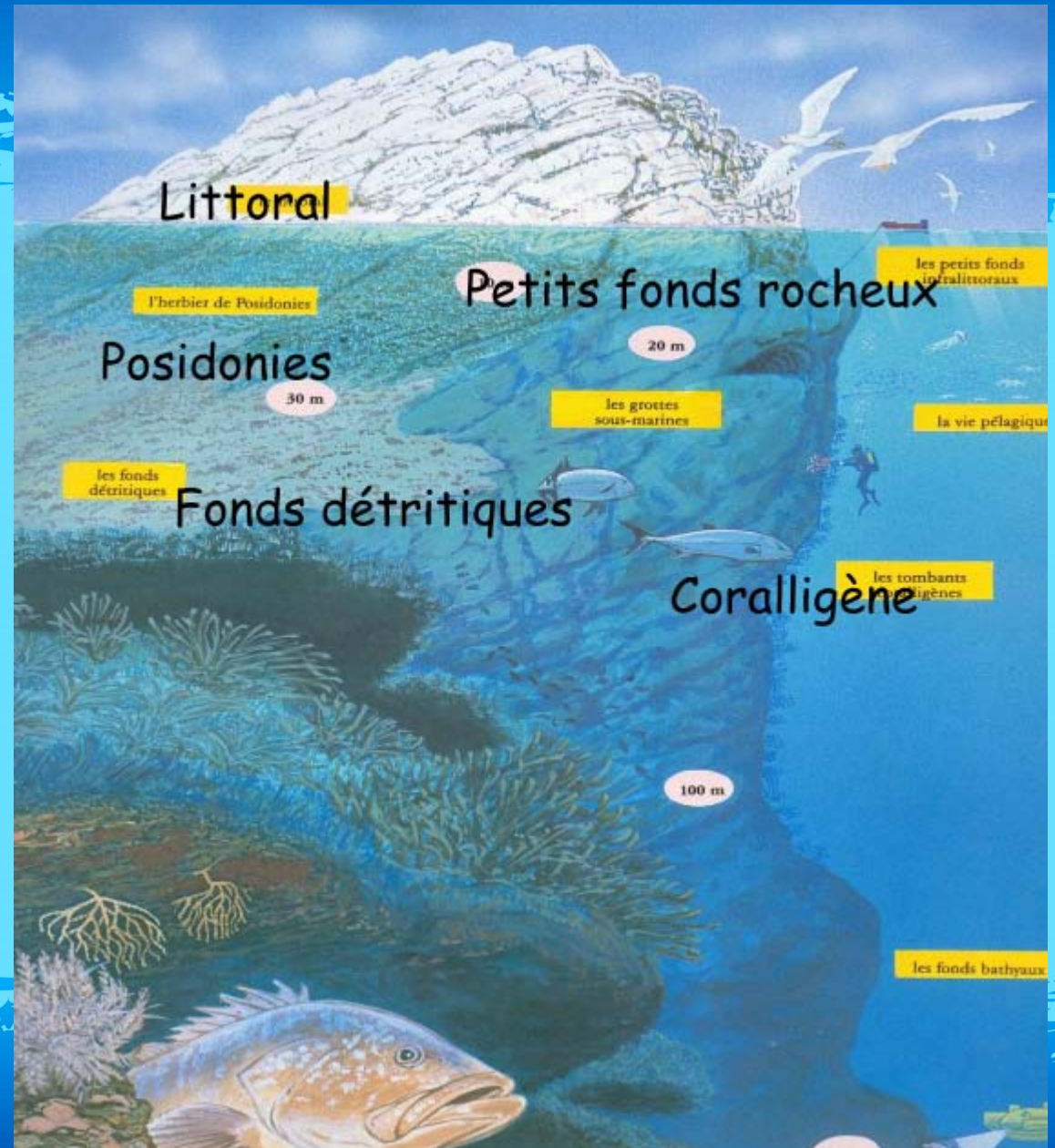


# Les fonds rocheux

Les fonds rocheux présentent une grande variété de reliefs et donc d'habitats pour la faune et la flore.

On retrouve, dans les petits fonds, une prédominance d'algues qui vont coloniser toute la place du fait de leur croissance rapide, et dans les zones plus profonde, une prédominance d'animaux fixés qui ne sont plus en concurrence avec les algues.

Les peuplements dépendent du type de fonds rocheux (éboulis, coralligène, les petits fonds.....).





# Le coralligène

Le coralligène présente principalement des colonies d'algues rouges calcifiées ainsi que des colonies d'animaux fixés. Les concrétions que forment ces algues rouges servent d'abris et de support pour de nombreuses espèces. Une variété importante d'espèces faunistiques et floristiques se partage ainsi le milieu autant sur la face baignant dans la lumière que sur la face abritée.



Différents groupes sont représentés sur ce milieu :

Algues (le plus souvent calcaire et rouge), Spongiaires (éponge jaune...), Cnidaire (corail rouge...), Vers (spirographe...), Mollusques (doris...), Crustacés (langouste...), Ascidiés (clavellines....), Poissons (chapon...), Bryozoaires ( rose de mer....).

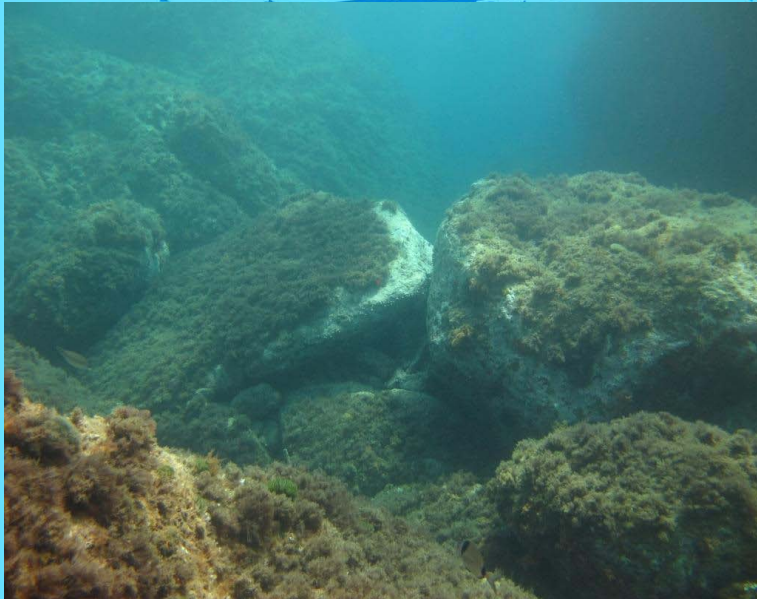
**Un bon éclairage peut être utile pour apprécier au mieux les couleurs qu'offre ce type de milieu et observer à l'intérieur de toutes les anfractuosités qui servent d'abris pour de nombreuses espèces.**





## Les éboulis rocheux

Ce milieu offre de nombreux moyens de fixation et de nutrition aux individus immobiles, de camouflage et de protection pour les animaux libres

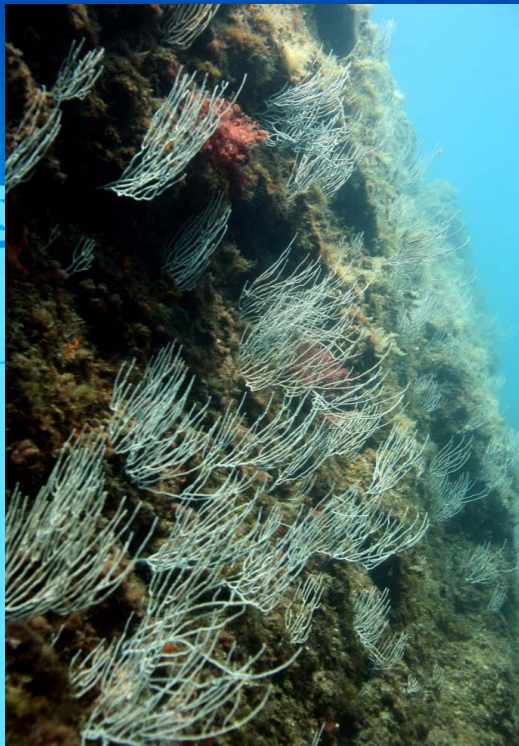


Différents groupes sont représentés sur ce milieu :  
Spongiaires (éponge rouge encrustante...), Cnidaires (anémone verte...), Vers (bonellie...), Mollusques (murex...), Echinodermes ( oursin...), Crustacés, Poisson ( labre, mérou...).

**Ces zones offrent de nombreuses anfractuosités où la vie y est abondante. De toute évidence il faut se munir d'un éclairage, mais mesuré pour ne pas perturber les espèces.**







## Les tombants ou les secs

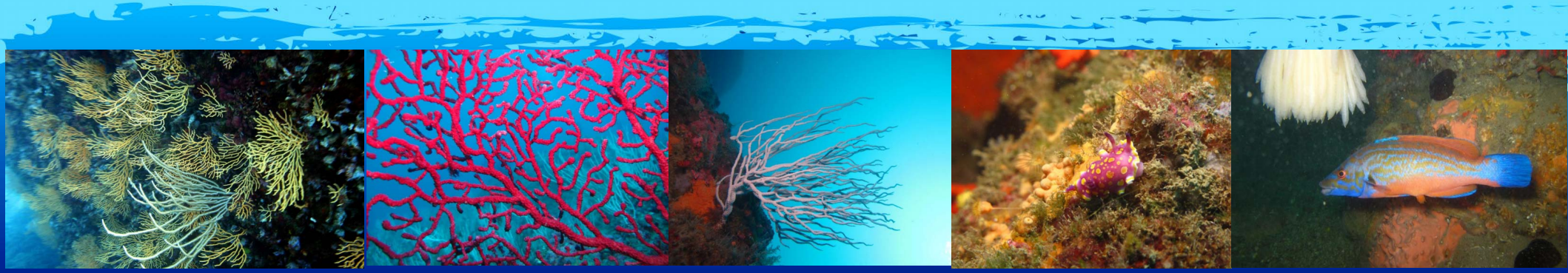
Ce sont des murs ou blocs rocheux pentus qui offrent autant d'abris, surplombs et anfractuosités pour de nombreux organismes vivants fixés ou abrités de la lumière.

Les espèces se partagent le milieu en fonction de l'orientation du sec ou du tombant. Les animaux qui n'aiment pas la lumière sont présents du côté nord ou est, alors que les végétaux qui ont besoin de la lumière colonisent plus aisément les faces orientées ouest ou sud.

On retrouve principalement les mêmes groupes d'espèces que sur le coralligène.

Les espèces présentes se répartissent la zone en fonction de l'orientation du sec ou du tombant mais également en fonction des courants. En effet, ces derniers apportent les éléments nutritifs nécessaires au développement d'espèces telles que les gorgones.

**Veillez à prendre en compte tous ces éléments pour observer un maximum de peuplements.**





## Les grottes sous-marines

Les peuplements rencontrés sont souvent les mêmes que dans les anfractuosités du tombant coralligène à l'exception des portions se trouvant dans une obscurité totale.

Les grottes sont caractérisées par une diversité de crustacés qui affectionnent ces zones de vie particulières où la lumière ne pénètre que très peu. Elles sont également le refuge de nombreuses espèces de poissons telles les mostelles, les congres ou les apogons.

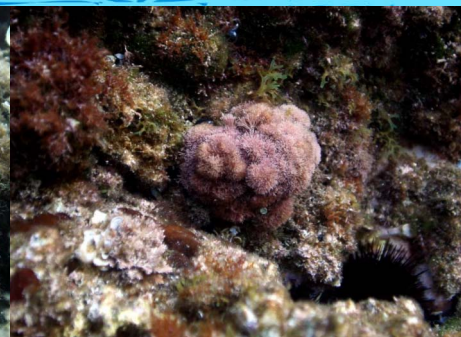
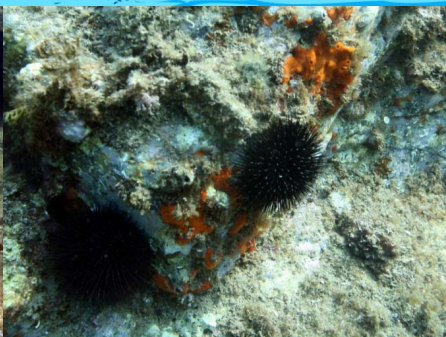
**L'approche d'une grotte se fait toujours avec souplesse et précaution pour veiller à ne pas toucher les parois, ce qui endommagerait les espèces qui y sont fixées. Cela permet également de ne pas lever la vase et ainsi de garantir une visibilité maximum à l'ensemble de la palanquée. D'autre part, si vous le pouvez, respirez le moins possible car les bulles d'air qui s'accumulent au plafond risqueraient de tuer la faune fixée.**

**Si vous pensez que vos élèves ont un niveau insuffisant pour respecter ces consignes, préférez observer la grotte depuis l'entrée uniquement.**





# Les espèces de faibles profondeurs







Les herbiers de posidonies

## Les herbiers

Les herbiers sont un oasis de vie. Ils offrent une zone d'habitat et de nourrissage pour les uns et une zone de reproduction et de nurserie pour les autres. Véritable puits à carbone, ils sont essentiels au bon fonctionnement de l'écosystème marin.



Les laminaires



Les cymodocées

doris.ffesmm.fr © Gerard PERCENT



Les zostères

doris.ffesmm.fr © Thomas ABIVEN



## Les fonds sableux ou vaseux

Ce sont des fonds meubles dont les habitats sont très instables car façonnés par les courants sous-marins, la houle et les sédiments. Ces fonds sont le royaume des animaux errants. Une particularité de ces milieux est d'être tridimensionnelle, c'est à dire que les animaux vont pouvoir s'enfouir dans le substrat pour s'alimenter et surtout se protéger des prédateurs.





## Les fonds sableux

Ils font suite à l'herbier et aux masses rocheuses. La vie présente est caractérisée par ces constructions d'habitats solides, l'enfouissement de certains organismes, le camouflage d'autres et surtout une recherche permanente de nourriture.

**Il convient de se déplacer à proximité du fond en évitant toutefois de remuer ce dernier. Partez à la recherche des sillons tracés dans le sable et de des terriers témoins d'activités souterraines. Les espèces y sont nombreuses et variées.**



## Les fonds vaseux

Les animaux qui s'y trouvent ont développé une adaptation au maintien sur un sol mou et des moyens pour éviter l'asphyxie. Plus le sol est vaseux, moins la faune est riche par rapport au descriptif du fond sableux.

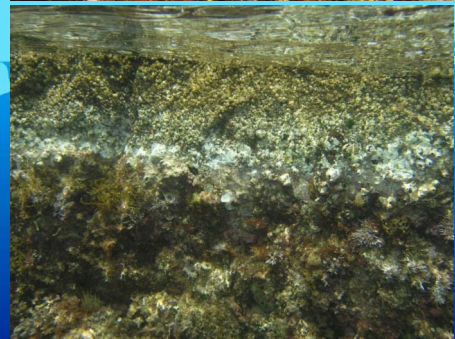
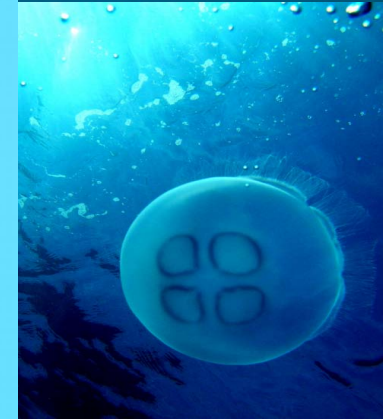
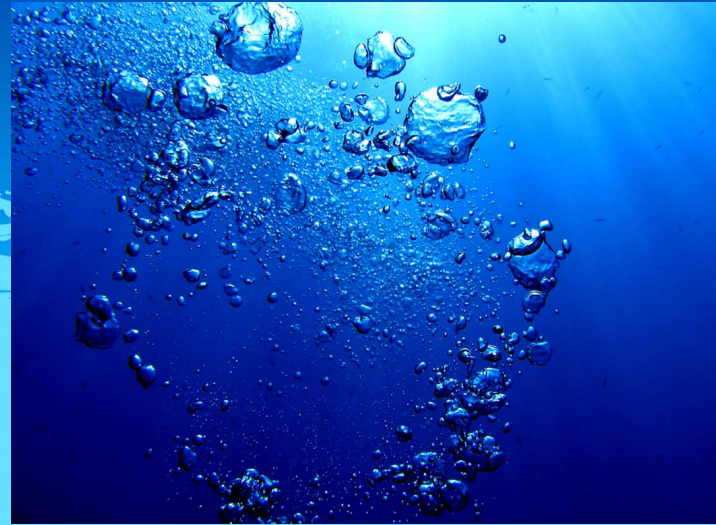
**Cette zone présente peu d'intérêt pour guider une palanquée à moins d'être un biologiste très averti. On pourra tout de même y rencontrer des sabelles au panache rouge foncé..**





## La pleine eau

La pleine eau regroupe la plus grande diversité d'espèces en terme de taille. On y retrouve les espèces les plus petites tel le plancton tout comme les espèces les plus grandes telles les baleines ou les requins. La pleine eau véhicule également les phases larvaires de nombreuses espèces et permet ainsi la dissémination des espèces et leur implantation dans d'autres lieux.



## Le trottoir à Lithophylum

Ce milieu a la particularité d'être dans la zone des balancements des marées, donc d'être alternativement recouvert par la mer à marée haute et exondé à marée basse. Les espèces qui y vivent doivent alors développer les adaptations nécessaires pour conserver l'eau nécessaire à leur survie.



# Les différentes espèces





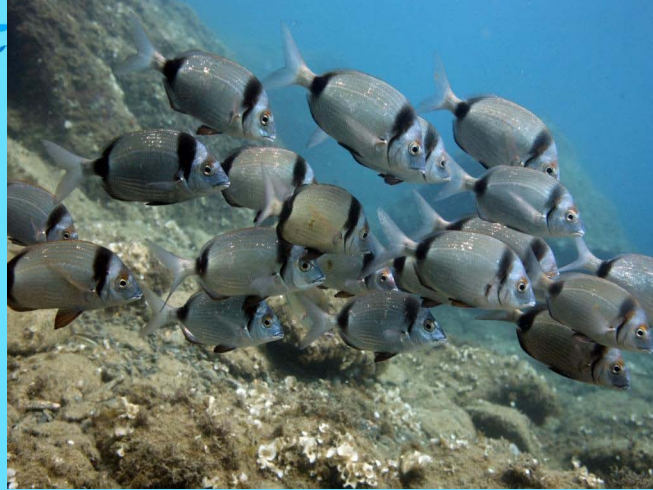
# Les poissons

## Les Sparidés

Applatis latéralement, queue fourchue, dominante argentée à rosée. Nageoire dorsale épineuse  
Souvent des marques noires spécifiques



Le sar commun



Le sar à tête noire



L'oblade



La daurade royale

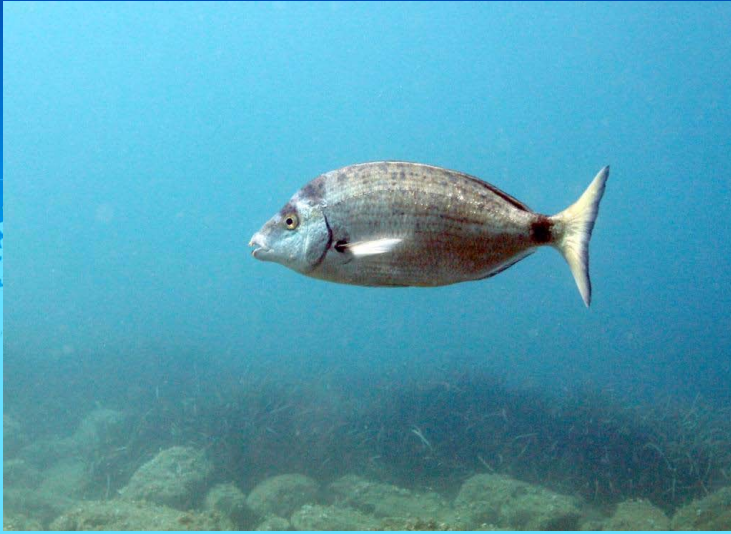


Le denti



Le pagre

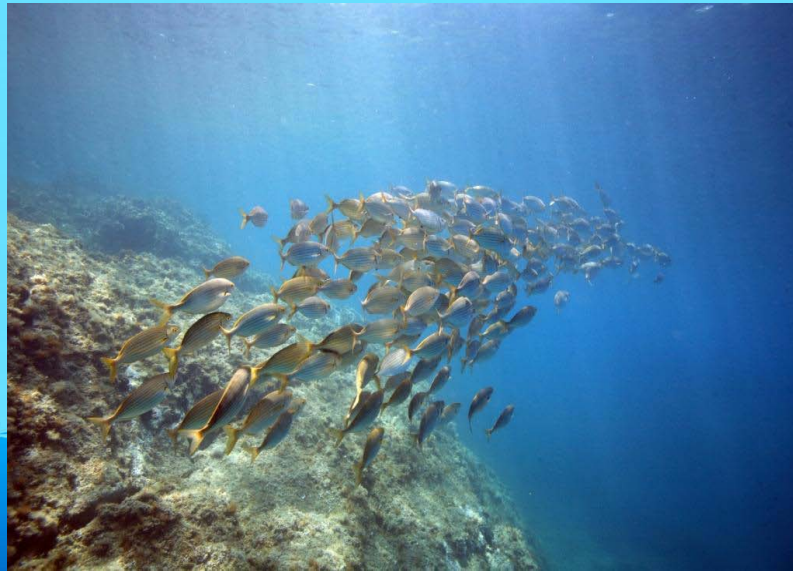




Le sar à museau pointu



Le sar tambour



La saupe



## Les Labridés

Lèvres développées. Longues nageoires dorsale à épines peu rigides. Nagent avec les nageoires pectorales



La girelle



Le crénilabre méditerranéen



Le crénilabre paon



Le labre merle



Le labre vert



Le crénilabre à 5 tâches





La coquette  
Mâle et femelle



## Les Serranidés

Gueule bien fendue à mâchoire inférieure proéminente. Pupille en forme de poire. Longue nageoire dorsale avec de robustes épines.



Le barbier commun



Le serran chevrette



Le mérrou brun



Le serran écriture



L'apogon



## Autres espèces



Le mullet



La murène



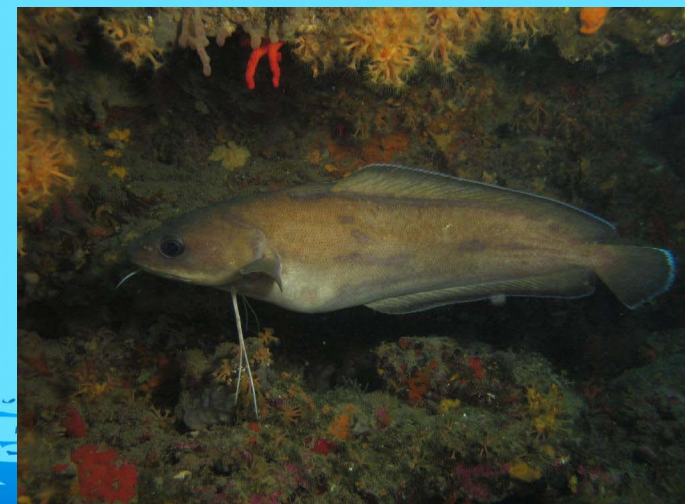
Le corb



Le barracuda



La castagnole



La mostelle

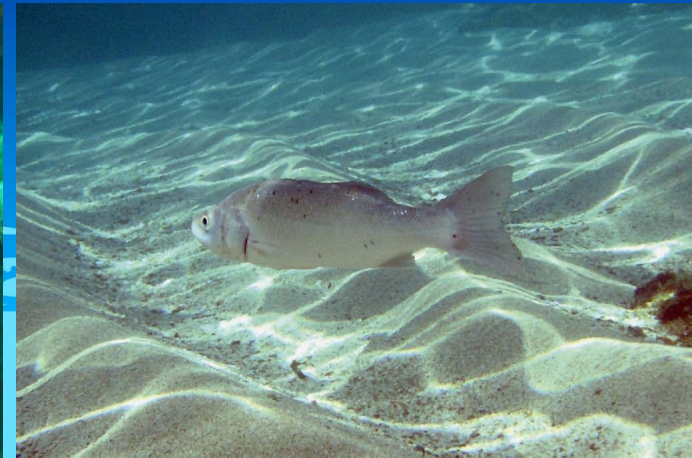




Le chapon



La rascasse rouge



Le loup



La raie pastenague



Le rouget barbet de roche



Le poisson lune



# Les crustacés

Corps entouré d'une carapace rigide et caractérisé par des appendices articulés.



La langouste



Le grand pagure rouge



La crevette arlequin



La grande cigale



Le homard



Le galathée



# Les mollusques

Corps dépourvu de squelette, mais souvent protégé par une structure rigide externe, la coquille.



Le poulpe



La doris dalmatien



La grande nacre



L'hervia



Murex

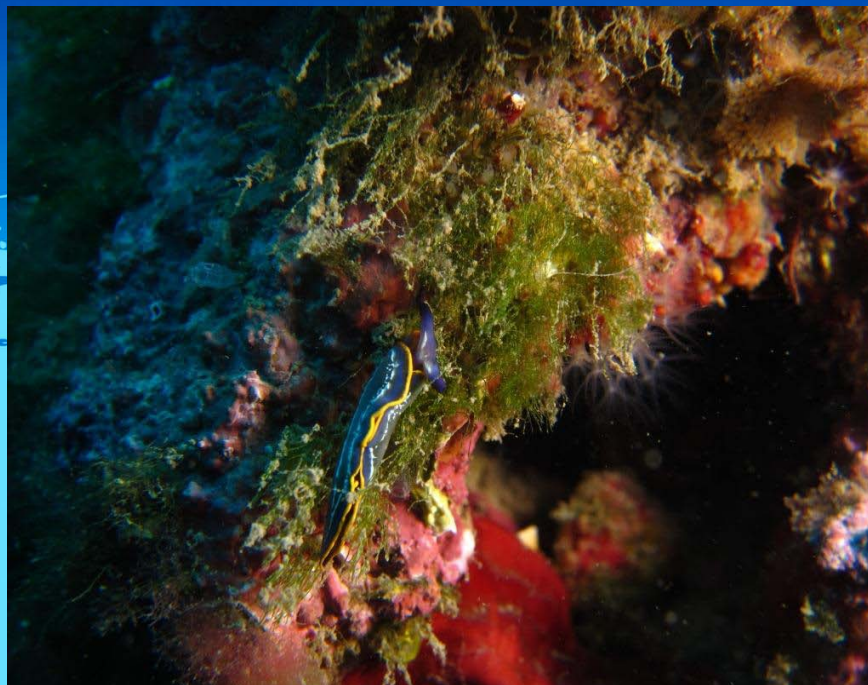


L'ormeau





La seiche



Thuridille splendide



Flabelline mauve



# Les cnidaires

Se présentent sous 2 formes : polype et méduses. Caractérisés principalement par la présence de tentacules associées à des cellules urticantes.



Le corail rouge

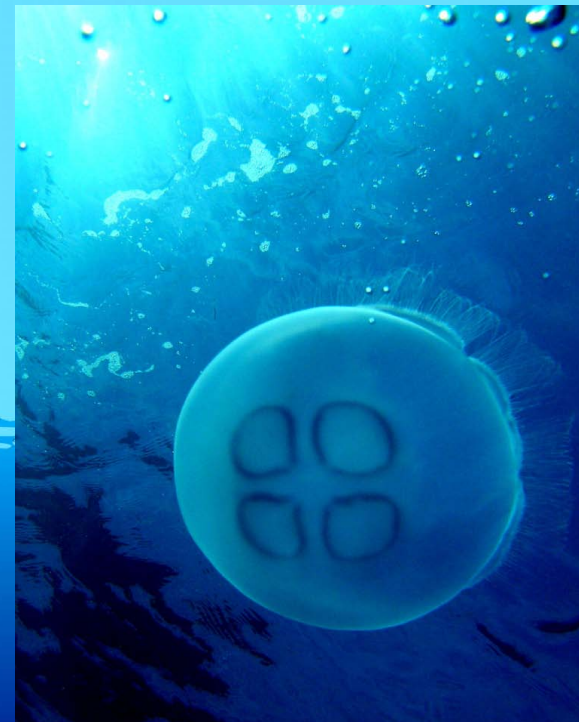


La gorgone blanche



L'anémone verte

La cérianthe



Anémone aurélie





Clavularia crassa



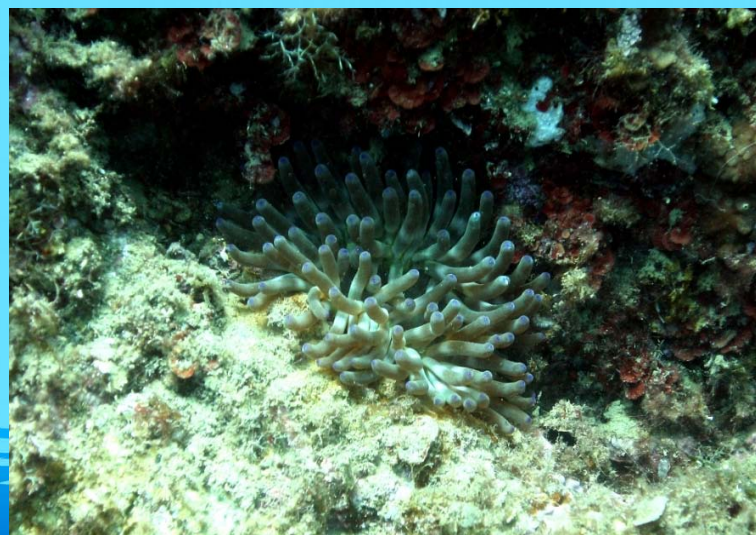
La gorgone jaune



La gorgone rouge



L'anémone encroûtante jaune  
ou parazoanthus



L'anémone de mer doré





L'alcyon



Thecocalus sp.



L'anémone tomate



# Les échinodermes

Symétrie radiale d'ordre 5. Des piquants et un squelette dermique calcaire Le déplacement se fait par de petits tubes ambulacraires (podia).



Le concombre de mer



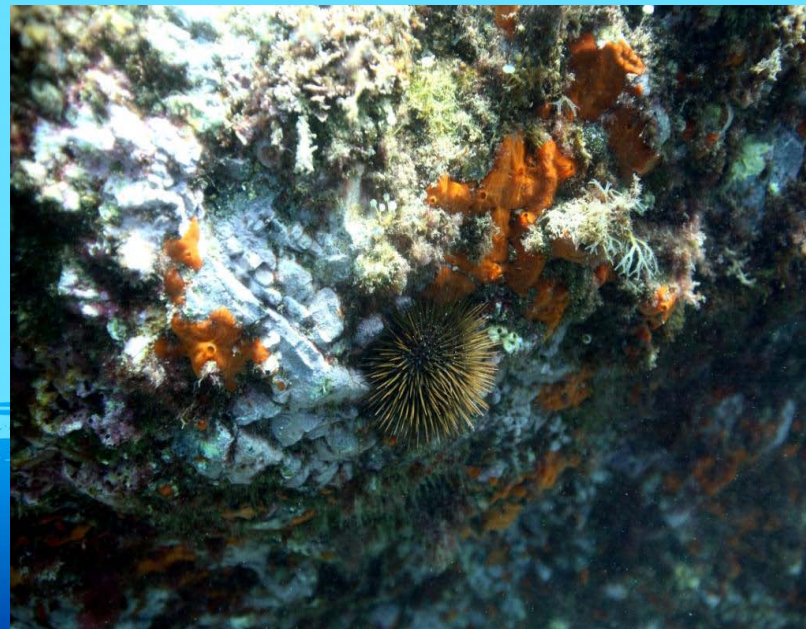
L'étoile de mer rouge



L'oursin noir



L'oursin granuleux



L'oursin comestible



# Les vers marins

Corps mou et plus ou moins contractile



La bonélie



La planaire rose



Le spirographe

# Les bryozoaires

Organismes benthiques coloniaux, les colonies peuvent être souples ou dures et calcifiées



La dentelle de Neptune



La rose de mer



Le faux corail



# Les algues

Végétaux chlorophylliens constitué de thalles. Ne contient ni racines, ni feuilles, ni tiges.



Les acétabulaires



Le codium boule



La padine ou queue de paon



Monnaie de Poséidon

## Les plantes

Végétaux chlorophylliens constitués de racines, de tiges et de feuilles.

La posidonie





# Les principales espèces protégées



Le mérrou



La grande nacre



La posidonie



Tortue caouanne  
© F.Larrey & T.Roger/ Regard du vivant

La tortue couanne



La grande cigale



The background of the slide features a close-up, high-angle view of water ripples. The water is a deep, vibrant blue, and the ripples create a complex, textured pattern of light and dark blue lines that catch the light. The overall effect is a sense of movement and depth.

# **Les différents statuts de protection**



# La protection du milieu en France

## - Les espaces règlementés-

### Les parcs nationaux

Un parc national est une portion de territoire placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. A l'intérieur de celui-ci la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés des activités humaines. Son intérêt n'est donc pas touristique, il réside surtout dans la biodiversité présente sur le territoire protégé.

Ex : Parc National de Port-Cros



### Les réserves naturelles

L'objet d'une réserve naturelle est de protéger les milieux naturels exceptionnels, rares et/ou menacés en France métropolitaine et ultra-marine : faune, flore, sol, eau, minéraux, fossiles, sur terre, sous terre ou en mer... Gérées par des associations, des collectivités locales ou des établissements publics, en France métropolitaine et d'outre-mer, les réserves naturelles sont nationales, régionales ou de Corse, créées respectivement par l'État, les Régions et la Collectivité territoriale de Corse

Toutes les actions des réserves naturelles s'articulent autour de trois missions principales :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

Ex : Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls





## Les réserves de chasse et de faune sauvage

Les réserves de chasse et de pêche permettent au gibier ou aux poissons de se reproduire tranquillement ; ce sont des actes de bonne gestion de la ressource animale. Les agents de L'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, peuvent être amenés à intervenir Sur l'ensemble des espaces naturels du département auquel ils sont affectés.



## Les arrêtés préfectoraux de protection du biotope

La loi de 1976 relative à la protection des espèces rares et menacées prévoit la possibilité pour le Préfet de promulguer un arrêté protégeant le milieu de vie (le biotope) d'une ou plusieurs de ces espèces. Cette procédure de protection est rapide à mettre en place car elle reste au niveau départemental et ne prévoit pas d'enquête publique, ce qui explique son succès : plus de 500 arrêtés ont été signés.



# La protection du milieu en France

## - Acquisition d'espaces naturels -



### Le conservatoire du littoral

Cet établissement public achète les espaces naturels remarquables situés en bord de mer et sur les rives des lacs et plans d'eau d'une superficie égale ou supérieure à 1000 hectares (Paulilles, le Racou...). Inaliénables, les terrains ne peuvent ensuite plus être revendus.

Le Conservatoire du littoral réhabilite les sites acquis et confie ensuite leur suivi scientifique et la gestion quotidienne à des collectivités locales ou des associations.

### Les espaces naturels sensibles des départements

Depuis 1985, les Conseils Généraux peuvent voter l'instauration d'une taxe sur les constructions neuves dont le produit est affecté à l'acquisition d'espaces naturels " sensibles « .

Ces sites sont le plus souvent ouverts au public, comme la loi le demande expressément.



# La protection du milieu en France

## - Les engagements contractuels -

### Les parcs naturels régionaux

Des collectivités locales s'engagent avec l'État dans une politique contractuelle innovante et dynamique, associant étroitement protection du patrimoine et développement local. Cette politique se traduit moins par des actions localisées de protection (quand les parcs protègent, ils créent des réserves naturelles) que par un développement durable pouvant associer la nature, tourisme vert, les labels qualité, les activités agro-pastorales.....

Ex : PNR de la Narbonnaise (il gère également des portions de plage et de lagune).



### Les sites Natura 2000 et sites Natura 2000 en Mer

Les directives européennes dites " oiseaux " de 1979 et " habitats, faune et flore sauvages " de 1992 sont inscrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001.

La France a désigné en 2006 plus de 1000 sites naturels contenant des habitats (biotopes) et des espèces d'importance européenne afin de constituer le réseau dit Natura 2000.

Ex : le site Natura 2000 « Posidonies, côte des Albères » qui s'étend du Racou au Cap Cerbère.

